

 N° d'épreuve FFM
 608

 Moto-Club
 GREZAC Moto Club

 N° d'affiliation
 0408

 Date
 28/09/2019

 Lieu
 GREZAC

Organisateur technique - Daniel RAGONNAUD

E-mail — ragonnaud.daniel@orange.fr

Téléphone ______ 06.30.50.18.86

CDF ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course Agnés NICOLAS

Délégué FFM (Président du Jury) Thierry POMMIER

Licence : 037500

Membre du Jury Jean Claude BRONSZEWSKI Licence : 105189

Membre du Jury Bernard AUPY

Commissaire technique responsable Jean Michel DEPOIT

Responsable du chronométrage Mauricette LIEVREMONT-STEFKOVIC

Licence : 008491

Licence : 001279

Article 3

Catégories & Engagements

Championnat de France d'Endurance TT quad

Age----- A partir de 15 ans : de 250cc à 550cc 2T et 4T

A partir de 18 ans : toutes cylindrées

Licences---- NCO / Inter / LUE / LIA (hors classement)

Cylindrée -- 250cc à 750cc mono ou bicylindre

Plaques ---- Fond vert, numéro blanc Formule ---- Solo : 1 pilote / 1 quad

Trophée de France d'Endurance TT quad

Age ----- A partir de 15 ans : de 250cc à 550cc 2T et 4T

A partir de 18 ans : toutes cylindrées

Licences ---- NCO / Inter / LUE / LIA (hors classement)

Cylindrée --- 250cc à 750cc mono ou bicylindre

Plaques ----- Fond vert, numéro blanc

Formule --- Duo: 2 pilotes / 1 ou 2 quad(s)

🦠 Primes d'arrivée par manche :

Place	Solo	Place	Duo
1 ^{et}	250 €	1"	125 €
2 ^{mm}	150 €	2 ^{ème}	75 €
3 100	100€	3 ^{eme}	50 €
4 ^{ème}	60 €	4eme	30 €
5 ^{km2}	40 €	5***	20 €

EPREUVE FFM Nº 608

VISA LMPC Nº 26-19

ST-LEGER de la MARTINIERE 9/05/19



Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5

Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable ... Docteur Massimo BELLO

Nombre de secouristes 6

Hôpital le plus proche Saintes

Article 7 Le site de pratique

Accès:

Nom du site Le Coureau Adresse 17120 GREZAC

Capacité Quad : 255

(30 pilotes par kilomètre maximum)

Caractéristiques :

Longueur du circuit	8km500
Largeur minimum de la piste	5 métres
Largeur de la grille	25 métres
Longueur de la ligne droite de départ	250 métres
Nombre d'OCP** *Officiels Commissaires de Piste	20



- Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

10/04/2019 MOTO CLUB

GRÉZAC



Visa de la Lique

Date: 09/05/19



mérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX E-mail: secretariat.nord@lmna.email Le 09/05/2019 15:57

Visa de la FFM

14/05/2019 Date:

Numéro: 19/0548



Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation

74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

EPREUVE FFM N°



N° d'épreuve FFM-	608
Moto-Club —	GREZAC Moto Club
N° d'affiliation—	0408
Date —	28/09/2019
Lieu —	GREZAC
Organisateur technique -	Daniel RAGONNAUD
E-mail —	ragonnaud.daniel@orange.fr
Téléphone	06.30.50.18.86

CDF QUAD ESPOIRS

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Agnés NICOLAS	Licence : 018221
Délégué FFM (Président du Jury) ———		Licence : 037500
Membre du Jury		Licence : 105189
Membre du Jury	Bernard AUPY	Licence : 046538
Commissaire technique responsable —		Licence : 008491
Responsable du chronométrage	Mauricette LIEVREMONT-STEFKOVIC	Licence · 001279

Article 3 Catégories & Engagements

Benjamin

Age ----- 9 à 11 ans

Licences ----- NJ / NCO / Inter Jeune / LUE

Cylindrée ---- 65cc 2T / 85cc 2T / 90cc 4T / 150cc 4T

Plaques ----- Fond vert, numéro blanc, mâte

Cadet

--- 13 à 16 ans

Licences---- NJ / NCO / Inter Jeune / LUE

Cylindrée --- 125cc 2T / 250cc 4T

Plaques ---- Fond vert, numéro blanc, mâte

Minime

--- 12 à 13 ans

Licences ---- NJ / NCO / Inter Jeune / LUE

Cylindrée ---- 85cc 2T / 90cc 4T / 150cc 4T

(moteur à vitesse et refroidissement liquide)

Plaques ------- Fond vert, numéro blanc, mâte

* La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 17 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2003).

EPREUVE FFM N°608 VISA LMPC N° 26-19 ST-LEGER de la MARTINIERE SIOSI 19



Article 4

Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5

Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable.... Docteur Massimo BELLO

Nombre de secouristes 6

Hôpital le plus proche Saintes

Nombre d'ambulance(s)2

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site Le Coureau

Adresse 17120 GREZAC

Capacité Quad :

Pendant les essais : 30

En manche: 30

Caractéristiques :

25 métres

*Officiels Commissaires de Piste

A

- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

10/04/2019

MOTO CLUB

17120 GREZAC

Visa de la Lique

Date: 09/05/19



Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX

E-mail : <u>secretariat.nord@lmna.email</u>

Le 09/05/2019 15:57

DEGRACUNE

Visa de la FFM

Date: 14

14/05/2019

Numéro: 19/0548



Fédération Française de Motocyclisme - Direction des sports et de la réglementation

74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

N° d'épreuve FFM-	608
Moto-Club	GREZAC Moto Club
N° d'affiliation—	0408
Date —	28/09/2019
Lieu —	GREZAC
Organisateur technique -	Daniel RAGONNAUD
E-mail —	ragonnaud.daniel@orange.fr
Téléphone —	

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2

Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	The state of the s	Licence : 018221
Président du Jury ou Arbitre*	Jean Claude BRONSZEWSKI	Licence: 105189
Membre du Jury	Bernard AUPY	Licence : 046538
Membre du Jury	Patrice CIDALILT	Licence: 158996
Commissaire technique responsable	lean Michal DEDOIT	Licence : 008491
Responsable du chronométrage	Mauricette LIVREMONT-STEFKOVIC	Licence: 001279
*6-1-1-1	The state of the s	Licence: 001213

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Catégories & Engagements

06.74.57.30.59

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
PIT BIKE	12 ans	ar to the second	125cc4Tps/150cc4Tps	
				□ Solo □ Equipage
			destruction of the	□ Solo □ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
1117 15 Mary 17 (1944) 1844 1844 1844 1844 1844 1844 1844 1				☐ Solo ☐ Equipage
T - 272 - 0 - 0 - 0 - 0 - 0 - 0 - 0 - 0 - 0 -	The second of			☐ Solo ☐ Equipage
	E.S.			□ Solo □ Equipage
				□ Solo □ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
nternet www.grezac	Engagemen			Chronométrage :
act LAPREE I				Location de transpondeur : 🗈 oui 🗖 non

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation 74, avenue Parmentier - 75011 Paris - Tél. 01 49 23 77 09 - Fax 01 49 23 77 23 - e-mail : epreuves@ffmoto.com - www.ffmoto.org

Caution:

E-mail - fred.lapree@orange.fr

ST-LEGER de la MARTINIERE 37.0 S. S Sound Nound Noun

EPREUVE FFM N°.

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON ■ OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme serà remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical Docteur Massimo BELLO

Nombre de secouristes 6

Hôpital le plus proche Saintes

Nombre d'ambulance(s) 2

Article 7 Le site de pratique

Accès:

Nom du site Le Coureau

Adresse 17120 GREZAC

Capacité Moto : 90 (30 pilotes par kilomètre)

Capacité Quad : ____ (30 pilotes par kilomètre)

Caractéristiques :

*Officiels Commissaires de Piste



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date: 10/04/2019

MOTO CLUB

17120 GR

GREZAC

Visa de la Lique

Date: 09/05/19



Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX , E-mail : <u>secretariat,nord@lmna.email</u> Le 09/05/2019 15:57

DEGRACUWE

Visa de la FFM

Date: 14/05/2019

Numéro: 19/0548



Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation

74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

N° 26-19 P MARTINIERE 9165149

E FFM No.

ONCHISTE NOUNCE



N° d'épreuve FFM	608
Moto-Club	GREZAC Moto Club
N° d'affiliation———	0408
Date —	29/09/2019
Lieu —	GREZAC
Organisateur technique -	Daniel RAGONNAUD
E-mail —	ragonnaud.daniel@orange.fr
Téléphone —	06.30.50.18.86
deres and a second	

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 | Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course		Licence : 018221
Président du Jury ou Arbitre*	Jean Claude BRONSZEWSKI	Licence : 105189
Membre du Jury	Bernard AUPY	Licence : 046538
Membre du Jury	Patrice GIRAULT	Licence : 158996
Commissaire technique responsable	Jean Michel DEPOIT	Licence: 008491
Responsable du chronométrage	Mauricette LIEVREMONT-STEFKOVIC	Licence : 001279
* Selon la réalementation :		Licence: 0012/3

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
Equipages	15 ans	99 ans	Toutes	□ Solo ■ Equipage 2 pilotes / 6 heures
Solos	15 ans	99 ans	Toutes	
85cc	12 ans	15 ans	The state of the s	■ solo □ Equipage 3 heures
Ecole de Pilotage		TO GITS	85cc2Tps/150cc4Tps	☐ Solo ■ Equipage 3 pilotes / 3 heure
				☐ Solo ☐ Equipage
Minimes	11 ans	12 ans	85cc2Tps/150cc4Tps	☐ Solo
Cadets	12 ans	14 ans	85cc2Tps/150cc4Tps	□ Solo ■ Equipage
1 14 14 - 14 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			-	
			Marin Co.	□ Solo □ Equipage
	The same of			☐ Solo ☐ Equipage
	ornes Sec	* 1 To 1 To 1 To 1	19:00	☐ Solo ☐ Equipage

Engagement:

Site Internet --- engagesports.com

Contact ---- LAPREE Frédéric

Téléphone ----- 06.69.12.16.00 E-mail - fred.lapree@orange.fr

Chronométrage : Location de transpondeur : ■ oui □ non Tarif : 5 €

Caution : -



EPREUVE FFM N° 60.8

Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LIA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation:

NON ■ OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical Docteur David GUILLON

Nombre de secouristes 6

Hôpital le plus proche Saintes

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 30

Article 7 Le site de pratique

Accès:

Nom du site Le Coureau

Adresse 17120 GREZAC

Capacité Moto: 255 (30 pilotes par kilomètre)

Capacité Quad : ____

(30 pilotes par kilomètre)

Caractéristiques :

Longueur du circuit 8km500

Largeur minimum de la piste 5 métres

*Officiels Commissaires de Piste



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date: 10/04/2019

MOTO CLUB

17120 GRÉZAC

Visa de la Lique

Date : 09/05/19



umérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX E-mail: secretariat.nord@lmna.email Le 09/05/2019 15:57

Visa de la FFM

14/05/2019 Date:

Numero: 19/0548



Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation

74, avenue Parmentier - 75011 Paris - Tél. 01 49 23 77 09 - Fax 01 49 23 77 23 - e-mail : epreuves@ffmoto.com - www.ffmoto.org

REUVE FFM N°

VISA LMPC N° 26-19
ST-LEGER de la MARTINIERE 9105/19



N° d'épreuve FFM	608
Moto-Club ———	GREZAC Moto Club
N° d'affiliation-	0408
Date —	28 et 29/09/2019
Lieu —	GREZAC ,
Organisateur technique -	Daniel RAGONNAUD
E-mail ————	ragonnaud.daniel@orange.fr
Téléphone ————	06.30.50.18.86

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date — Vendredi 27, Samedi 28 et Dimanche 29 Septembre 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
27/09				
18h	20h	Contrôles administratifs	Quads/Pit Bike	2h
18h	20h	Contrôles techniques	Quads/Pit Bike	2h
28/09				2.11
7h	9h30	Contrôles administratifs	Quads/Pit Bike	2h30
7h	9h30	Contrôles techniques	Quads/Pit Bike	2h30
9h50	10h10	Essais Libres + Chronos	Quads Espoirs	20 min
10h20		Tour de reconnaissance	Pit Bike	
10h40	11h25	Manche I	Pit Bike	45 min
11h50	12h10	Manche I	Quads Espoirs	20 min
12h35	13h20	Manche 2	Pit Bike	45 min
13h40		Tour de reconnaissance	Quads Open	
14h30	17h	Course	Quads Open	2h30
17h20	17h40	Manche 2	Quads Espoirs	20 min
18h		Remise des Prix		
16h	19h	Contrôles administratifs	Motos	3h
16h	19h	Contrôles techniques	Motos	3h
29/09		<u> </u>	,	
7h	8h30	Contrôles administratifs	Motos	1h30
7h	8h30	Contrôles techniques	Motos	1h30
9h	9h30	Tour de reconnaissance	Motos Equipages	
9h30	10h	Tour de reconnaissance	Motos Solos	
11h	14h	Course	Motos Solos/85cc*	3h
11h	17h	Course	Motos Equipages	6h
18h		Remise des Prix		
				Jisto

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org







N° d'épreuve FFM—— 608

Moto-Club —— GREZAC MOTO CLUB

N° d'afffliation—— 0408

Date —— 28 et 29 septembre 2019

Lieu —— GREZAC

Organisateur technique - RAGONNAUD Daniel

E-mail —— ragonnaud.daniel@orange.fr

Téléphone —— 06 30 50 18 86

ANNEXE Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2019

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	NICOLAS Agnès	018221
Délégué de Ligue	BRONSZEWSKI Jean-Claude	105189
Commissaire sportif	BRONSZEWSKI Jean-Claude	105189
Commissaire sportif	AUPY Bernard	046538
Commissaire sportif	GIRAULT Patrice	158996
Commissaire technique	CHARLOT Jacques	006419
Commissaire technique	DEPOIT Jean-Michel	008491
Commissaire technique	EVRARD Marcel	213991
Responsable du chronométrage	LIEVREMONT-STEFKOVIC Mauricette	001279
Chronométreur	SEGOUIN Philippe	103635
Chronométreur	SEGOUIN Eliane	022141
Chronométreur	JULIA Annick	271979
Délégué de Ligue FFM	POMMIER Thierry	037500
Responsable technique	DEPOIT Jean-Michel	008491
Commissaire de piste	PINEAU Christian	181437
Commissaire de piste	BRUNETEAU James	043042
Commissaire de piste	BARITEAU Philippe	002968
Commissaire de piste	GAZON Claude	254666
Commissaire de piste	RICHARD Dominique	254665
Commissaire de piste	BOUCHET Jacques	117954
Commissaire de piste	RAYNAUD Jean-Pierre	111597
Commissaire de piste	ROUX Michel	021500
Commissaire de piste	PORTEJOIE Philippe	136685

EPREUVE FFM N° 658 VISA LMPC N° 26.49 ST-LEGER de Ja MARTINIERF 91.9



Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org



N° d'épreuve FFM—— 608

Moto-Club —— GREZAC MOTO CLUB

N° d'affiliation—— 0408

Date —— 28 et 29 septembre 2019

Lieu —— GREZAC

Organisateur technique - RAGONNAUD Daniel

E-mail —— ragonnaud.daniel@orange.fr

Téléphone —— 06 30 50 18 86

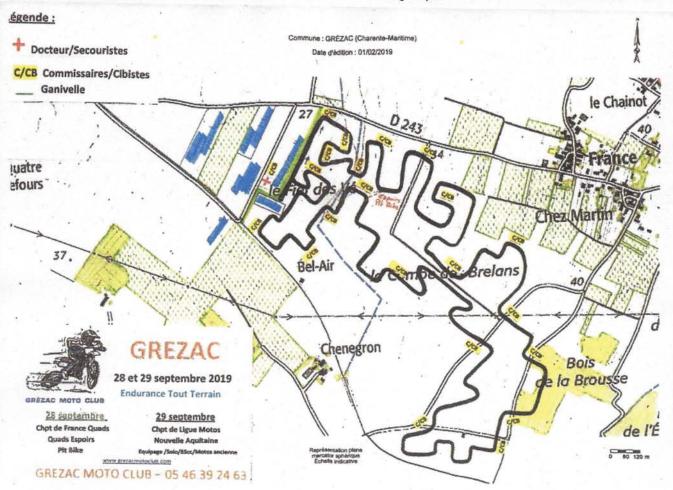
ANNEXE Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2019

Nom/Prénom	Numéro de Licence
BERSOUL Aurélien	249429
NARQUET Philippe	053478
BOUTET Michel	158994
SAVARIT Jean-Claude	181432
LAGRAVE-BARREAU Jeanine	197358
RIVAUD Sofia	263899
BLAUD Marie-Jo	078461
GATINAUD Michel Camille	229187
GUILMIVEAU Jacky	338411
GAGOUGNOLLES J. C.	512990
TRINAUD André	301009
DEGRANGE Gérard	337639
MORET Jean-Louis	LJ
	BERSOUL Aurélien NARQUET Philippe BOUTET Michel SAVARIT Jean-Claude LAGRAVE-BARREAU Jeanine RIVAUD Sofia BLAUD Marie-Jo GATINAUD Michel Camille GUILMIVEAU Jacky GAGOUGNOLLES J. C. TRINAUD André DEGRANGE Gérard

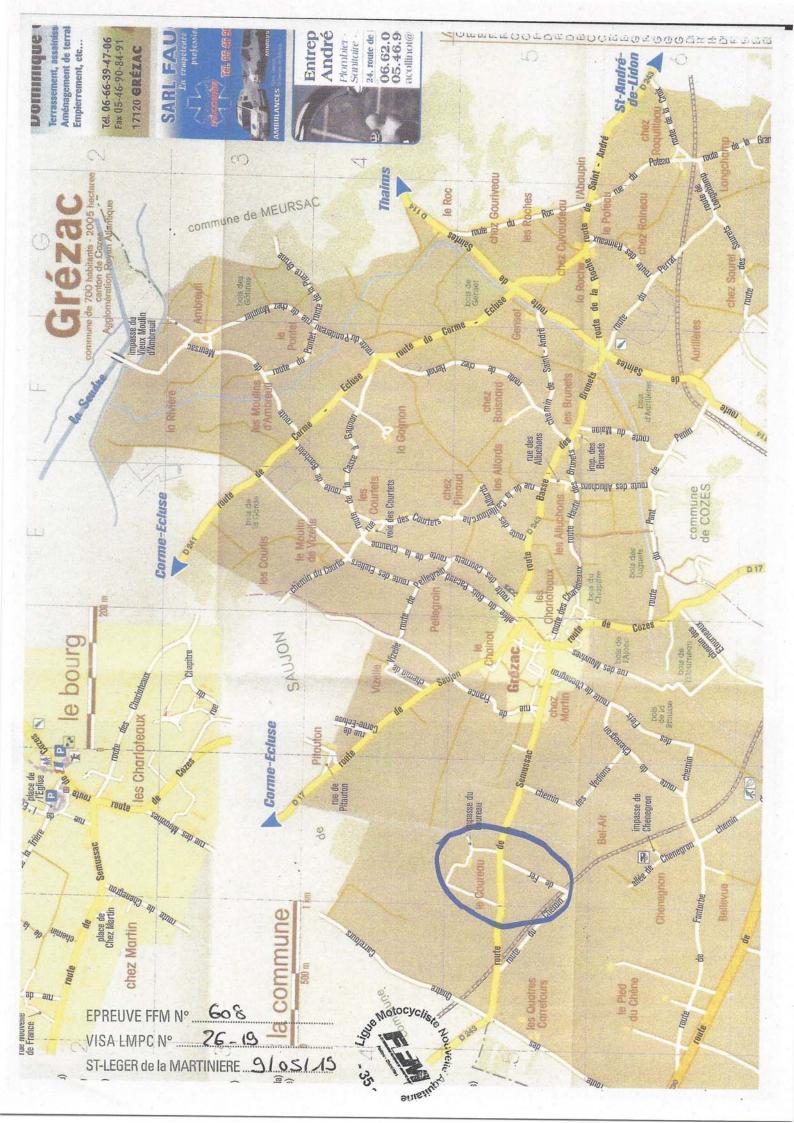
VISA LMPC N° 26 – 19
ST-LEGER de la MARTINIERE 9 Lo SI 19





VISA LMPC N° 26-15
ST-LEGER de la MARTINIERE 9/05/15







ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION **AVEC VEHICULES TERRESTRES AMOTEUR**

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX

Atteste par la présente que

GREZAC MOTO CLUB 18 Route de la cour de Chezac 17120 MEURSAC

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances B1921RT000050T-RCO803 auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « Endurance Tout Terrain» se déroulant du 27/09/2019 à 18h00 au 29/09/2019 à 17h00.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de .

- 10.000,000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion: Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 10/04/2019

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE

BP 34/ 51873 REIMS CEPEX
Tél. 03 26 87 71 38 5 20 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APEL 6522 Z - orias 10053161
Email: assurances.lestjenne@orange.fr

SAS ASSURANCES LESTIENNE - BP 34 - 51873 REIMS CEDEX - RCS REIMS 529 120 842 (2010 B 981). SIRET 529 120 842 00016 – code APE 6622Z – immatriculées à l'ORIAS N° 13007888 – www.orias.fr – garantle financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue Taltbout à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b